

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	24
Date de convocation : le 24 septembre 2024		
Date d'affichage : le 2 octobre 2024		

Séance du trente septembre  
deux mille vingt quatre  
à vingt heures trente

**DELIBERATION****N° 2024.75****CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE**

**Le 30 septembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

**Présents :** Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RENUCCI, RESTA.  
Messieurs AFFRE, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

**Absents excusés :** Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER  
Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame POSE ayant donné pouvoir à Monsieur SETHIAN  
Monsieur BOUJEMAÏ  
Monsieur ROMERO

**Secrétaire de séance :** Madame LAMAIRE

---

**OBJET**  
**CRÉATION DE POSTE**  
**AGENT DE MAITRISE**

---

Vu le Code Général de la fonction Publique,  
Vu les titres I<sup>er</sup> et II du Livre I<sup>er</sup> du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les articles L313-1 et L313-4 du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise,  
Vu le tableau des effectifs,  
Considérant qu'il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Décide :

✂ **ARTICLE 01 :**

D'autoriser le Maire à créer :

- Un poste d'agent de maîtrise

Grade	Ancien effectif	Modification	Nouvel Effectif
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	0	+ 1	1

⇒ **ARTICLE 02**

D'imputer les dépenses correspondantes au Budget de 2024.

⇒ **ARTICLE 03**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Receveur du Trésor Public
- 📁 Remis aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*